

ARGENT-SUR-SAUDRE - AUBIGNY-SUR-NÈRE - BLANCAFORT - BRINON-SUR-SAUDRE - LA CHAPELLE-D'ANGILLON - CLÉMONT
ENNORDRES - IVOY-LE-PRÉ - MÉNÉTRÉOL-SUR-SAUDRE - MÉRY-ÈS-BOIS - NANÇAY - OIZON - PRESLY - SAINTE-MONTAINE

SAULDRE ET SOLOGNE INFO



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

N4 / DECEMBRE 2021

L'action publique locale, qu'elle soit communale ou intercommunale, est au cœur du vivre-ensemble. Les choix politiques et les exigences du citoyen y trouvent au quotidien leur confrontation et leur contradiction.

Ainsi, si l'on veut mettre un terme à la pollution de nos sols avec les déchets que nous générons, il faut accepter de payer le prix de leur élimination, et parallèlement agir en conséquence pour réduire la quantité de déchets produits.

L'année 2021 opère un tournant vers la modernité dans la gestion des déchets en Sauldre et Sologne : une nouvelle déchèterie permettant d'améliorer le tri et ainsi diminuer d'un tiers les quantités de déchets enfouis, une dotation en bacs à ordures pour répondre aux exigences réglementaires, et un choix concerté d'apport volontaire des emballages pour amoindrir les coûts de collecte en très forte hausse.

Guidée par la volonté de préserver notre environnement, et confrontée aux prescriptions édictées par l'Etat,

la Communauté de communes Sauldre et Sologne, comme tous les établissements en charge de la gestion des déchets, doit sans cesse s'adapter pour améliorer le tri tout en subissant des augmentations de prix et de taxes considérables.

Ainsi les efforts consentis par les usagers en 2021 concernant l'apport volontaire des emballages, dont le coût de collecte a été fortement réduit, n'ont pas suffi à maintenir le niveau de la redevance nécessaire au financement du service. Mais sans cet effort, l'augmentation de la facture aurait été plus douloureuse encore.

Lieu privilégié de l'exercice de l'action publique, l'échelon local est aussi celui où les attentes sont les plus fortes en termes de développement et de services publics. C'est pourquoi, la Communauté de communes s'attache à soutenir le dynamisme de son tissu économique, cœur battant de notre territoire, et développe son attractivité, notamment par une ambition culturelle forte.

Soyez assurés de l'engagement de vos élus communautaires pour faire vivre notre territoire rural en combinant qualité de vie et modernité. Au nom du conseil communautaire, je vous présente mes vœux de santé, de bonheur et de sérénité pour cette nouvelle année.

Laurence RENIER
Présidente de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne



S
TOURISME

3 - Bilan de saison 2021

S
ECONOMIE

4 - Création d'une Place du marché en ligne
5 - Plan de relance
5 - Emploi

S
ENVIRONNEMENT

6-7 - Nouvelle déchèterie
8-9 - Collecte des déchets

S
CULTURE

10 - Retour sur les temps forts de la saison
11 - Saison 2022 / Projet culturel de territoire

S
SERVICES À LA POPULATION

12 - Relais d'Assistantes Maternelles
11 - Complémentaire santé
11 - Urbanisme

Directeur de la publication : Laurence RENIER
Graphisme : Bruno Renaudet
Imprimeur : Imprimerie giennoise
Tirage : 11 000 exemplaires
Photo : CDC - Tél CDC : 02 48 73 85 22
Mail CDC : contact@sauldre-sologne.fr

La saison touristique 2021 est marquée par l'intégration de la commune de Nançay au sein de l'intercommunalité, et l'ouverture d'un Bureau d'Information Touristique à Nançay tous les jours du 1er mai au 30 septembre.

Après quelques aménagements, le Bureau touristique de Nançay a accueilli une exposition temporaire sur le thème de la peinture avec l'artiste Evelyne Fouju. Il a également retrouvé avec plaisir une exposition permanente, plébiscitée il y a quelques années, reconstituant « la boutique de l'Oncle Florentin »,

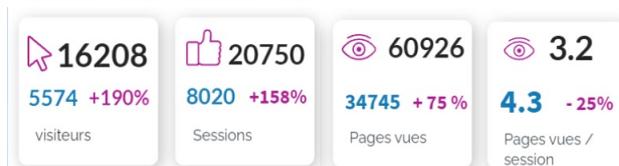
qui n'est autre que l'oncle d'Alain-Fournier, l'auteur du roman le plus lu au monde « Le Grand Meaulnes ». Cette exposition a vu le jour grâce à quelques bénévoles souhaitant mettre en lumière les liens entre Nançay et Alain-Fournier.

STATISTIQUE DE FRÉQUENTATION DE LA HAUTE SAISON :

L'Office de tourisme et son bureau d'information touristique ont accueilli 7 000 personnes cette saison, soit un niveau sensiblement identique à l'année 2019, qui reste la référence locale de fréquentation.

- Site web

www.aubigny-sologne.com



Réseaux sociaux



Réseaux sociaux



Visites guidées

L'office de tourisme propose depuis de nombreuses années des visites guidées pour les individuels tous les mardis matin ainsi que des visites de groupe sur demande.

Visites individuelles : 400 participants.
Visites de groupe : 485 participants.

LANCEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ SAULDRE ET SOLOGNE

Pour accompagner et épauler les commerçants - artisans du territoire dans leur digitalisation mais aussi permettre aux habitants de facilement consommer localement, la Communauté de communes a mis en place la Place du Marché Sauldre et Sologne.

Concrètement, les commerçants et producteurs du territoire disposent d'un outil pour créer leur boutique en ligne simplement. L'ensemble de ces boutiques numériques est agrégé et visible sur la Place du Marché Sauldre et Sologne, accessible sur le site de la Communauté de communes www.sauldre-sologne.fr et sur le site des communes du territoire.

De la même manière qu'il parcourt la rue commerçante de son bourg, un habitant peut, derrière son écran, voir la diversité des commerçants et artisans du territoire et commander dans la ou les boutiques de son choix. Aujourd'hui une trentaine de commerçants sont présents sur cette plateforme et leur nombre augmente chaque semaine.

La mise en place de ce nouvel outil a été rendue possible grâce au travail de Thibault DE LA PALME qui a rejoint durant 6 mois les services de la Communauté de communes en tant que service civique, merci à lui.

Place du Marché Sauldre et Sologne
Communauté de Communes

https://www.sauldre-sologne.fr/ | conomie@sauldre-sologne.fr | 07 72 20 29 93 | [vous êtes commerçant ?](#)

Alimentation | Beauté | Loisirs | Maison | Mode | Producteurs | Restauration | Services

Toutes les communes | Rechercher

PREFERENCE coiffeur...
19 Rue Nationale 18410
Argent-sur-Sauldre
France
15 produits
Actuellement **Fermé**

Chez Juju, Bar des S...
2 Rue Eugène Jamain
18410 Clémont France
17 produits
Actuellement **Ouvert**

Mes Secrets de Miel
L'Etang du Bois 18380
Méry-ès-Bois France
21 produits
Actuellement **Fermé**

La p'tite graine
22 Place Adrien Arnoux
18700 Aubigny-sur-Nère
France
26 produits
Actuellement **Ouvert**

Office de tourisme S... | **MIEL DE SOLOGNE** | **Bout'Chou** | **WHY NOT Créations**

PLACE DU MARCHÉ SAULDRE ET SOLOGNE - WWW.SAULDRE-SOLOGNE.FR

PLAN DE RELANCE

LES ENTREPRISES DE SAULDRE ET SOLOGNE INVESTISSENT

Pour accompagner la relance de l'économie française à la suite de la crise, le Gouvernement a mis en place différentes mesures de soutien aux investissements industriels. La Communauté de communes s'est fait le relais de ces mesures auprès des entreprises du territoire et les a appuyées dans la constitution de leurs dossiers de

demande. Au total, sur Sauldre et Sologne 11 projets industriels sont lauréats de ce plan France Relance. Concrètement, ces entreprises bénéficient de subventions pour l'acquisition de nouvelles machines de production plus performantes, pour l'extension de leur site de production. Ces projets s'accompagnent le plus souvent de créations d'emplois.



EMPLOI DES OPPORTUNITÉS LOCALES

De nombreuses opportunités d'emplois existent localement y compris pour les personnes peu ou pas qualifiées. Le parcours de Jossué Philippot, albinien de 25 ans, illustre ces possibilités.

Accompagné et conseillé par la Mission Locale, Jossué intègre une formation proposée par l'agence Randstad Inhouse pour Les Volailles de Blancafort. Ce stage de six semaines s'est prolongé en CDD de

six mois et devrait bientôt se poursuivre en CDI. Jossué Philippot est aujourd'hui pleinement inséré dans l'emploi.

Comme Les Volailles de Blancafort, plusieurs entreprises du territoire : Chêne Décors, Confection d'Argent, Trigano Remorques ou Wilo-Intec offrent des possibilités d'emplois avec une montée en compétence en interne.

Zone d'activités

Après la livraison du nouveau centre de secours, et de la nouvelle gendarmerie à Aubigny-sur-Nère, la Communauté de communes a pu terminer la viabilisation de la zone d'activités du Champ des tailles. Cette opération, d'un montant de 660 000 € HT a reçu le soutien financier de l'Etat (180 000 €), de la commune d'Aubigny-sur-Nère (140 500 €) et du Département (138 000 €).



CRÉDIT : P. DESRIVOT

Depuis le 1er septembre 2021, les habitants du territoire bénéficient d'une nouvelle déchèterie beaucoup plus grande, plus fonctionnelle et permettant d'améliorer efficacement le tri des déchets.

Disposant de 9 quais, la déchèterie permet de collecter de manière séparée dans des bennes différentes le carton, le mobilier, le bois traité, le bois non traité, les gravats, les métaux et en dernier ressort les encombrants non valorisables, qui finiront en enfouissement.

La déchèterie comporte également des containers pour la collecte des appareils électroménagers, des appareils électriques et électroniques, des lampes, des piles, des cartouches, des huiles, des pneus, du textile etc.

Pour le dépôt des végétaux, notre nouvelle déchèterie dispose d'une plateforme au sol afin de faciliter le déchargement de vos remorques.

Le nouveau site permet également le déploiement de la filière « EcoDDS » pour séparer finement les déchets dangereux. Certains de ces produits de jardinage, de bricolage et de décoration, sont soumis au paiement d'une éco participation lors de l'achat, éco participation qui finance une partie du traitement, et réduit d'autant le coût de traitement supporté par la collectivité. Mais cela ne peut se faire qu'à condition de collecter les produits concernés par l'éco participation séparément des autres produits dangereux, comme les produits phytosanitaires des professionnels. Quand on ne peut pas opérer de collecte séparée entre les produits dangereux des particuliers et les produits des professionnels par manque de place, alors tous les

produits dangereux partent dans la même filière de traitement, et la collectivité paie le tarif maximum, sans la réduction issue de l'éco participation.

Avec l'ouverture de cette nouvelle déchèterie, **notre territoire dispose désormais d'une recyclerie**, qui permet de donner une nouvelle vie à des meubles et des objets dont certains veulent se débarrasser, par le réemploi ou la réutilisation au profit de personnes qui en ont besoin. Notre recyclerie intercommunale fonctionne en partenariat avec Isa Groupe, qui récupère régulièrement les meubles et objets encore valables qui sont apportés en déchèterie et entreposés dans un container spécifique, afin de leur donner un coup de jeune et les remettre dans le circuit d'une utilisation domestique.

Avec ce nouveau site, une nouvelle organisation de la collecte des déchets est rendue possible, ce qui permet de réduire sensiblement les quantités de déchets enfouis, et ainsi **respecter la hiérarchie des modes de traitement :**



UNE DÉCHÈTERIE TOURNÉE VERS L'AVENIR

Le site dispose de suffisamment d'espace pour mettre en œuvre les nouvelles filières de tri qui vont se déployer prochainement pour la collecte des jouets, ou des articles de sport et de loisirs par exemple. Il s'agit d'anticiper le déploiement de nouvelles filières dites REP pour Responsabilité Élargie aux Producteurs. La responsabilité élargie du producteur s'inspire du principe « pollueur-payeur

». Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie, ce qui réduit le coût de traitement de ces déchets pour la collectivité en charge de la collecte.

Le packmatage, quésako ?

Le packmatage est une technique de compaction des déchets qui permet de réduire sensiblement le volume des déchets dans les bennes, par passage d'un rouleau tasseur, permettant ainsi de mettre beaucoup plus de déchets par benne. Notre déchèterie utilise cette technique afin d'optimiser le transport des déchets sortants. En augmentant le tonnage moyen par benne, la compaction du contenu de celles-ci limite le nombre de rotations pour l'enlèvement des bennes. Ce fonctionnement réduit les coûts et l'impact environnemental du transport.



INAUGURATION DE LA DÉCHÈTERIE LE 31 AOÛT 2021

Le montant de l'investissement s'élève à 1 284 228 € HT.

Ce projet a bénéficié des financements de l'Etat pour 500 000 €, de l'ADEME pour 194 998 € et du Département du Cher pour 65 000 €, soit un taux de subventionnement de 59 %. Pour le reste, la Communauté de communes a contracté un emprunt bancaire pour lisser le financement de cet équipement sur 15 ans.

HORAIRES D'HIVER

du 15 octobre au 14 avril

Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
9h00	9h00	9h00	9h00
12h00	12h00	12h00	12h00
13h00	13h00	13h00	13h00
17h00	17h00	17h00	17h00

HORAIRES D'ÉTÉ

du 15 avril au 14 octobre

Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
9h00	9h00	9h00	9h00
12h00	12h00	12h00	12h00
13h30	13h30	13h30	13h30
18h30	18h30	18h30	18h30

L'accès à la déchèterie se fait par lecture de la plaque d'immatriculation de votre véhicule.

En cas de changement, merci de bien vouloir prévenir les services de la Communauté de communes

contact @sauldre-sologne.fr
Tél. : 02 48 73 85 22

Pour les nouveaux arrivants, vous pouvez télécharger, remplir et renvoyer le formulaire d'enregistrement de plaques d'immatriculation disponible sur le site internet de la Communauté de communes www.sauldre-sologne.fr

Attention : à compter du 1er janvier 2022, les usagers des communes de La Chapelle-d'Angillon et Presly pourront accéder à la déchèterie d'Aubigny-sur-Nère. Ils ne seront plus admis sur le site de Neuvy-sur-Barangeon.

CONSIGNE : AFIN D'ÉVITER LES ENVOLS DE DÉCHETS DANS LA NATURE LORS DE VOS DÉPLACEMENTS VERS LA DÉCHÈTERIE, MERCI DE PENSER À BÂCHER VOS REMORQUES !

ENVIRONNEMENT - COLLECTE DES DÉCHETS

Face à l'augmentation inéluctable et conséquente des coûts de collecte et de traitement des déchets, ainsi que des taxes associées, la Communauté de communes a suivi le choix de la majorité de la population après consultation, en opérant en 2021 un changement important dans le mode de collecte des emballages.

Dans le but de limiter autant que possible le montant de la redevance, il est désormais demandé aux usagers d'apporter leurs emballages ménagers et leurs papiers dans les 70 bornes d'apport volontaire réparties sur le territoire intercommunal.



Le déploiement des bornes d'apport volontaire a fait l'objet d'ajustements depuis sa mise en place en septembre 2021, et la Communauté de communes va poursuivre ce déploiement en 2022 pour améliorer les conditions de dépôts, afin qu'il n'y ait plus de débordement.

Les premiers résultats provenant du centre de tri sont bons. La population du territoire Sauldre et Sologne a bien compris les enjeux et respecte plutôt bien les nouvelles consignes de tri. Merci !

Rappel

Tous les emballages, qu'ils soient en plastique, en papier, en carton ou en métal, de même que les papiers, journaux, magazines, doivent être déposés dans les bornes d'apport volontaire jaunes.

SVP ne mettez pas vos emballages dans des sacs fermés. Il faut vider vos sacs dans la borne et les réutiliser. La chaîne de tri est équipée d'un lecteur optique qui assure un pré-tri. Or ce pré-tri ne peut être effectué si vos emballages sont contenus dans un sac. Ces emballages ne seront pas triés, pas valorisés et facturés plus cher.

Avec la mise en œuvre de cette « extension des consignes de tri », la Communauté de communes répond avec quelques mois d'avance à l'obligation légale, qui impose cette mise en conformité à l'échelle nationale au 1er janvier 2023. A compter de cette date, la consigne de tri sera la même sur tout le territoire français. Les habitants n'auront plus à se poser de question : un emballage ménager devra être jeté dans une poubelle jaune.

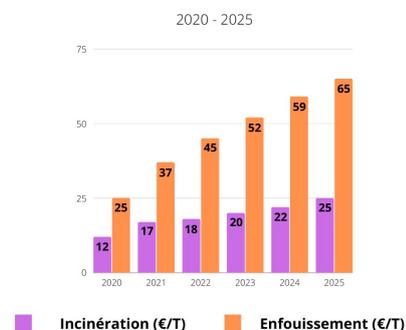
REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES :

La remise en concurrence des prestations de collecte et de traitement des déchets engendre de fortes augmentations des marchés publics à compter du 1er septembre 2021.

COÛTS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS			
	2021	2022	
Collecte des OM	430 155 €	555 000 €	+ 29 %
Traitement des OM (incinération)	352 069 €	460 000 €	+ 31 %
Collecte des emballages et papiers	270 222 €	133 000 €	- 51 %
Tri des emballages	115 741 €	166 000 €	+ 43 %
Collecte du verre	38 608 €	43 000 €	+ 11 %
Total	1 206 796 €	1 357 000 €	

+12 %

Evolution du coût de la TGAP selon le mode de traitement (enfouissement ou incinération) en €/T



Malgré les efforts consentis, la baisse des coûts de collecte des emballages, désormais en apport volontaire, ne compense malheureusement pas la hausse des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles.

L'évolution de coûts subie sur ces prestations, combinée à la forte augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) décidée par l'Etat, ne nous donne pas d'autre alternative que d'augmenter la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour couvrir les coûts de fonctionnement du service.

DEPENSES :
2 056 000 €



RECETTES

220 000 € DE RECETTES SUPPLEMENTAIRES SONT NECESSAIRES POUR EQUILIBRER LE BUDGET DECHETS 2022



Le conseil communautaire, réuni le 13 décembre 2021, a pris la difficile décision d'augmenter en 2022 la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 20 € par an pour une personne seule. Le tarif reste progressif en fonction du nombre de personnes au foyer. La tarification des professionnels a été revue également afin de détailler davantage les différentes catégories en fonction des effectifs, et tenir compte des volumes importants que les professionnels déposent en déchèterie.



POUR RÉDUIRE D'UN TIERS LE POIDS DE VOTRE POUBELLE, LA SOLUTION C'EST DE COMPOSTER !

Même si le volume des poubelles a fortement baissé depuis l'extension des consignes de tri à tous les emballages, le tonnage global des ordures ménagères collecté reste quasiment le même. En effet, les emballages ne pèsent pas beaucoup dans nos

poubelles. Ce qui pèse lourd, ce sont les déchets alimentaires. Pour en réduire la quantité, il faut éviter le gaspillage alimentaire et composter les biodéchets. **La Communauté de communes vend des composteurs à prix réduit : 400 L : 20 € - 600 L : 30 €**

FOURNITURE DE BACS ROULANTS :

Afin de faciliter la collecte des ordures ménagères et éviter que les sacs soient déchirés par les animaux, la Communauté de communes a distribué à tous les usagers du service, particuliers et professionnels, des bacs roulants uniformisés.

Rappel : Les emballages et les papiers, ainsi que le verre, ne doivent pas se retrouver dans votre bac à ordures ménagères, sous peine de ne plus être collectés.



Collecte des bouchons en liège :

En partenariat avec l'association Bois d'Avant Bois d'Avenir de Méry-ès-Bois, la Communauté de communes lance l'opération écologique et humanitaire des **bouchons du cœur**.

Ecologique : l'association les bouchons de liège du cœur 36 récupère les bouchons et les recycle. Cinq entreprises ont constitué une association qui les achète, les transforme (isolation, bouchons, décoration...), et qui réimplante le chêne liège dans les Landes.

Humanitaire : Les fonds réunis sont entièrement reversés à l'association CANCEM, qui lutte contre le cancer par le financement de la recherche, l'amélioration des conditions d'hospitalisation, et la prise en charge de l'hébergement des parents. Merci de conserver vos bouchons en

liège et de les déposer à l'accueil de votre mairie ou à la déchèterie d'Aubigny-sur-Nère. Vous ferez une bonne action.



Après un début d'année fortement perturbé par la crise sanitaire, la saison culturelle intercommunale 2021 a débuté fin mai. Tous les partenaires de la saison se sont encore une fois mobilisés pour organiser les reports, s'adapter aux contraintes sanitaires, soutenir les artistes pendant cette période difficile. Bravo pour cet engagement !

Une fois la saison lancée, le programme a été riche et varié : concerts, théâtre, exposition, cabaret, ciné-concert, stages de théâtre, etc. Ce sont au total plus de 45 manifestations qui ont été proposées sur l'ensemble du territoire. Cette année, les programmateurs ont mis l'accent sur la rencontre avec les artistes. L'Ecole de Musique d'Aubigny-sur-Nère a donné le ton de cette saison en se produisant pendant tout un week-end dans 10 communes de la communauté de communes. Bravo aux élèves, aux professeurs et aux encadrants qui ont réalisé ce marathon musical très apprécié pour la qualité des concerts et pour ce retour à la vie culturelle !

Fin août, la Communauté de communes a proposé un parcours musical à La Chapelle d'Angillon, Méry-ès-Bois et Nançay avec les ensembles Le concert idéal et Cairn autour de la figure d'Alain-Fournier. Pour le 4e salon du polar et du livre, le réseau des bibliothèques s'est lancé dans la réalisation d'animations inédites (saynète, escape games, heures du conte, etc.), en complément de la rencontre avec les auteurs du 23 octobre. Tout au long de l'année, les artistes ont eu à cœur d'aller au plus près du public, de prendre le temps d'échanger après les spectacles, de faire découvrir leur univers.



**HAPPY VOICES À ENNORDRES
LE 16/10/2021 (CRÉDIT : C. PRUNIER)**



**L'OISEAU BLEU, CIE POUPÉES RUSSE
AU CHÂTEAU DE LA VERRERIE LE 16/08/2021**



**ENSEMBLE CAIRN À MÉRY-ES-BOIS
LE 25/08/2021**



TOUT JAZZ DEHORS À SAINTE MONTAINE LE 30/05/2021 (CRÉDIT : K. MORIN)



JE TE PROMETS, CIE LES FOUS DE BASSAN
MARPA DE LA CHAPELLE-D'ANGILLON
LE 29/11/2021

LA SAISON 2022 SE FINALISE

Plus de 25 partenaires (communes, associations, écoles de musique et structures de la communauté de communes) vous réservent de belles surprises pour continuer à chanter, danser, rire, s'émouvoir, se questionner et partager ensemble.

LA SAISON 2022 SERA DÉVOILÉE LE 11 JANVIER

Newsletter

Pensez à vous inscrire à la newsletter pour recevoir toutes les informations sur les spectacles et manifestations culturelles à venir ! Il vous suffit d'indiquer votre adresse mail sur le site internet de la communauté de communes.

Renseignements : 02 48 73 85 22 /
cutlure@sauldre-sologne.fr .

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Qu'est-ce qu'un Projet Culturel de Territoire ?

C'est un document visant à établir la feuille de route pour les 5 années à venir en matière de culture. Il comporte un état des lieux des acteurs, ressources et lieux culturels ; un diagnostic de territoire c'est-à-dire la liste de nos forces et faiblesses ; le résultat des rencontres avec les acteurs culturels locaux ; et un plan d'actions.

Qui a rédigé ce Projet Culturel de Territoire ?

Ce travail a été mené par la commission culture de la Communauté de communes (composée de représentants des différentes communes), avec le soutien

du Conseil Départemental. Les acteurs culturels locaux (artistes, bibliothécaires, bénévoles et personnels des cinémas, présidents et directeurs des écoles de musiques), ainsi que les professionnels de l'enfance, de l'adolescence et du troisième âge ont été associés à la réflexion. Leurs questions, remarques, suggestions ont nourri le plan d'actions adopté.

Que va apporter concrètement ce Projet Culturel de Territoire ?

Ce projet va se décliner en plusieurs actions jusqu'en 2026. Trois grands thèmes ont été définis : les actions culturelles et artistiques, la communication et l'accès aux équipements culturels de proximité. Dans chaque thème, plusieurs actions sont proposées. Les

bonnes dynamiques seront poursuivies comme les saisons culturelles menées en partenariat avec les communes et les associations du territoire. Certaines actions telles que la mise en réseau des bibliothèques seront renforcées. Des efforts particuliers seront fournis pour combler nos faiblesses actuelles, notamment proposer davantage de manifestations culturelles pour les très jeunes enfants, les ados et les personnes âgées.

Où consulter ce Projet Culturel de Territoire ?

Le projet est à consulter sur le site internet de la Communauté de communes Sauldre et Sologne. Vous pouvez également nous contacter pour toute question : 02 48 73 85 22.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES



Lieu de rencontre et de socialisation pour les tout-petits, accompagnés de leurs parents ou des leurs assistantes maternelles, le RAM a cette année encore programmé des ateliers spécifiques autour de l'éveil sensoriel et de la psychomotricité, en plus des activités traditionnelles. Pendant la période de fermeture du RAM en raison du congé de maternité de son animatrice, les habitués ont pu poursuivre leurs travaux manuels grâce aux kits d'activités distribués régulièrement aux assistantes maternelles et aux parents.



Pour tout renseignement sur le RAM et toute question relative à la garde de vos enfants, vous pouvez contacter Carole GAUTRON, animatrice du RAM, 06 77 37 65 95, ram@sauldre-sologne.fr

SPECTACLE POUR LES TOUT-PETITS

Pour leur plus grand plaisir, les enfants ont pu se retrouver cette année autour des deux spectacles qui leur étaient offerts :

- Du théâtre le 29 septembre avec L'arbre aux petites bêtes de la Compagnie Allo maman bobo
- Des lectures en musique le 1^{er} décembre avec Bruissements d'images de la Compagnie Le souffle des livres.



BRUISSERMENTS D'IMAGES, CIE LE SOUFFLE DES LIVRES, 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

Urbanisme

À compter du 1^{er} janvier 2022, vous avez la possibilité d'effectuer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux) de manière dématérialisée via le site : <https://ideau.atreal.fr>

Cette procédure vous permet également de pouvoir suivre les différentes étapes de l'instruction de votre dossier.

Bien entendu, si vous préférez les démarches version papier, c'est toujours possible. Vous pourrez déposer votre dossier d'urbanisme dans votre mairie ou l'envoyer par courrier.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La Communauté de communes est partenaire de l'association ACTIOM, qui négocie, accompagne et protège plus de 30 000 bénéficiaires au titre des complémentaires santé, dans le but de permettre à tout le monde d'accéder aux soins et d'améliorer le pouvoir d'achat.

Contactez un conseiller par téléphone

05 64 10 00 48

- Conseil et analyse des contrats
- Calculs et simulations des garanties
- Accompagnement personnalisé (adhésion, résiliations, modification...)